



Probleme avec une maison: proprietaires en procès et préemption!

Par **SK1182**, le **06/05/2009** à **14:56**

Bonjour,

Nous habitons dans une maison louée par la mairie depuis maintenant 3 ans. Nous avons un bail d'un an (type location maison meublée), il n'a jamais été reconduit par écrit.

Le gros problème est que la mairie est en procès avec les acquéreurs depuis presque 5 ans car la mairie a posé une préemption sur cette maison. La mairie a gagné le procès (la condition était qu'ils rasant la maison et construisent des logements sociaux à la place sous 5 ans), les acquéreurs ont fait appel et au dernier procès ce sont eux qui ont gagné.... la mairie a donc fait appel et à ce jour le procès est toujours en cours!

À la base la mairie ne pouvait même pas réellement mettre ce bien à la location mais nous l'a loué, en nous disant que s'ils gagnaient le procès nous serions revenus 3 mois avant de devoir quitter la maison mais que nous serions prioritaires sur les logements sociaux qu'ils allaient construire et qu'ils nous donneraient un logement de même caractéristiques (surface égale, garage et jardin). Le problème qui se pose est que cet accord a été donné oralement par le maire qui aujourd'hui est à la retraite donc nous n'avons aucun document prouvant cet accord verbal!

Je me rend compte que ce que je dis est un peu confus, mais ça l'est réellement!

Ma question est, peuvent-ils nous mettre dehors sans nous proposer quelque chose d'équivalent (sachant que maintenant nous avons un enfant en bas âge)?

Est-ce qu'un bail d'un an, s'il n'est pas interrompu n'est-il pas reconduit automatiquement en bail 3 / 6 / 9?

Quel recours pouvons-nous avoir pour pouvoir rester dans cette maison, que ce soit la mairie ou les anciens acquéreurs qui gagnent le procès?

Et si ce sont les anciens acquéreurs qui gagnent (ce qui est peu probable) peuvent-ils nous mettre dehors?

Nous sommes réellement perdus face à cette situation, cela fait maintenant 3 ans que nous vivons avec une épée de Damoclès au-dessus de notre tête, ne sachant pas d'une année sur l'autre s'ils vont nous demander de partir ou non!

alors si vous avez un peu de temps à consacrer à mon problème, s'il vous plaît, aidez-nous à trouver une solution.

merci d'avance pour votre

reponse.rnrncordialement